



Délicate réprimande

Parler ou se taire

La Tora demande d'interpeller son prochain lorsque celui-ci s'égare. L'exercice est délicat et peut s'avérer être à double-tranchant. Un reproche mal formulé peut conforter quelqu'un dans son refus d'entendre.

"Mais que faut-il donc faire ? Parler de loin, ou bien se taire"
L'homme et la couleuvre, Jean de la Fontaine

ויקרא פרק יט'

”לא-תשנא אֶת-אָחִיךָ בְּלִבְבְּךָ הוֹכַח תּוֹכִיחַ אֶת-עַמִּיתֶךָ וְלֹא-תִשָּׂא עָלָיו חָטָא

מסכת יבמות דף סה, ב

ואמר רבי אילעא משום ר' אלעזר בר' שמעון כשם שמצוה על אדם לומר דבר הנשמע כך מצוה על אדם שלא לומר דבר שאינו נשמע

Lévitique Chapitre 19

Ne hais pas ton frère dans ton cœur. Réprimande ton prochain et tu ne porteras pas de faute sur lui.

Traité Yebamot 65b

Rabbi Ilai a dit au nom de Rabbi Eliezer fils de Rabbi Shimon: de même que l'on est tenu de dire une chose qui sera entendue, de même est-on tenu de ne pas dire une chose qui ne sera pas entendue.